

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/6

9 décembre 1996

(96-5177)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

DANEMARK

Déclaration de M. Poul Nielson Ministre de la coopération pour le développement

Je souhaite vous remercier, M. le Président, et remercier le gouvernement de Singapour d'accueillir cette conférence historique. Vous nous offrez là une occasion privilégiée d'observer les admirables progrès accomplis par le peuple singapourien et de profiter aussi bien de la chaleureuse hospitalité singapourienne que de la parfaite organisation de cette importante conférence ministérielle.

Il importe au plus haut point que la Conférence de Singapour envoie un signal clair montrant que l'OMC a réussi son envol. La mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay est en cours. La Conférence de Singapour va approuver un programme de travail ouvert sur l'avenir. Le système renforcé de règlement des différends s'est avéré être - comme nous l'espérions - un atout de poids pour le commerce international.

Le Danemark est l'un des plus fervents partisans de la libéralisation dans le cadre du système de commerce multilatéral. Notre économie est petite et ouverte. Les exportateurs et les importateurs danois sont actifs dans toutes les régions du globe. Nos échanges portent sur un large éventail de marchandises, de services et de droits de propriété intellectuelle. Pour beaucoup de pays, le commerce extérieur représente environ 10 pour cent du PNB: dans le cas du Danemark, ce chiffre est d'au moins 35 pour cent. Ainsi s'explique l'importance que le Danemark attache à la libéralisation des échanges.

C'est aussi pour cela que nous sommes partisans d'une OMC ouverte sur l'avenir. Le monde change: les problèmes auxquels le commerce international est confronté changent donc aussi. Dans l'intérêt de la libéralisation des échanges, l'OMC doit suivre le rythme de cette évolution.

Je vais maintenant développer deux thèmes sur lesquels l'OMC devra axer ses travaux dans l'avenir si elle veut garder le rôle central qui est le sien.

Premier point: le commerce et les pays en développement. Le nombre important de pays en développement qui ont récemment accédé à l'OMC ou qui sont en train d'y accéder est un grand motif de satisfaction pour le gouvernement de mon pays. La participation pleine et entière au système de commerce multilatéral - y compris dans le cadre du traitement spécial et différencié offert par l'OMC - est un instrument fondamental du développement économique. Mais nous savons que, pour toutes sortes de raisons, l'intégration des pays en développement dans le système n'est pas chose facile.

Cette question doit selon moi être au centre de l'attention de l'OMC. Je garantis le soutien vigoureux de mon gouvernement aux actions qui seront entreprises dans ce sens. Cette conférence permettra d'avancer d'un pas dans cette direction, mais beaucoup restera encore à faire. L'accès aux marchés et l'assistance technique sont deux des instruments dont nous disposons. Le Danemark est partisan d'en user sans modération. Nous préconisons des taux de droits de douane nuls sur les produits industriels en provenance des PMA et nous faisons partie de ceux qui sont prêts à aller plus loin. Le

Danemark préconise aussi un meilleur accès aux marchés pour les produits de l'agriculture et de la pêche. Il y a un an, le gouvernement de mon pays a offert au Secrétariat de l'OMC une aide financière pour ses activités d'assistance technique. Je profite de l'occasion pour renouveler notre offre.

Le deuxième thème que je développerai est celui du consommateur. Le consommateur est en train de devenir un acteur de plus en plus puissant du commerce international. Cette évolution va se poursuivre. Voici un exemple: au début de l'année, une grande société européenne souhaitait implanter dans une autre partie du monde une usine pour approvisionner le marché de cette région géographique. Le site de l'usine était déjà choisi. Or, la société en question a été obligée de revenir sur son choix. Pourquoi? Parce que des consommateurs européens ont menacé de boycotter les produits de cette société: ils estimaient que le pays qui devait servir de base d'exportation pour toute la région ne respectait pas les droits fondamentaux dans le domaine du travail. Le consommateur a obligé la société à investir dans un autre pays.

Si le consommateur pense que l'OMC ne s'intéresse pas à des questions qui ont une grande importance pour lui, tant l'OMC que l'objectif de la libéralisation des échanges perdront l'appui du public. C'est là une des raisons principales pour lesquelles le Danemark - qui est l'un des plus fervents partisans du système de commerce multilatéral - demande instamment à l'OMC d'aller de l'avant sur les questions de l'environnement et des droits fondamentaux dans le domaine du travail.

Le résultat de deux années de travail sur le commerce et l'environnement dans le cadre de l'OMC est décevant. Si elle veut garder sa crédibilité, l'OMC devra apporter une réponse appropriée à une préoccupation publique de la plus haute importance.

Les travaux vont se poursuivre sur la base des résultats obtenus. Le Danemark continuera d'accorder une attention maximale au thème du commerce et de l'environnement. La proposition de l'Union européenne sur les accords environnementaux multilatéraux sera une question prioritaire. Le moment est venu d'approfondir l'étude des principes en rapport avec l'environnement, comme le principe de précaution.

Je tiens à souligner que la limitation des courants d'échanges n'est normalement pas le moyen le plus efficace de protéger l'environnement. Les politiques nationales de l'environnement sont et restent le remède numéro un, mais dans certains cas, le commerce devra apporter sa contribution.

La libéralisation des échanges est une condition nécessaire d'une plus grande croissance économique et d'une amélioration des niveaux de vie. En ce sens, l'OMC contribue à la promotion des droits fondamentaux dans le domaine du travail. Toutefois, pour les raisons que j'ai déjà mentionnées, l'OMC doit faire plus. Ma conviction est que l'OMC devrait établir un groupe de travail chargé d'analyser les liens entre le commerce et les droits fondamentaux dans le domaine du travail. J'insiste sur le fait qu'en tant que pays dépendant du libre-échange, nous refuserions toute remise en cause des avantages comparatifs. Pour les mêmes raisons, nous rejeterions également toute notion de sanction.

Ce que je viens de dire au sujet de l'environnement et des droits fondamentaux dans le domaine du travail s'applique aussi à l'investissement et à la concurrence.

Si l'OMC veut rester le maître d'oeuvre de la libéralisation des échanges, elle doit s'occuper des problèmes auxquels le commerce international doit faire face. Des solutions opérationnelles sont donc requises dans les domaines de l'investissement et de la concurrence.

Nos efforts tendent vers une libéralisation globale des échanges. L'instrument principal de cette libéralisation est l'OMC. Une règle fondamentale de l'OMC est que tout arrangement de commerce

régional doit être compatible avec l'OMC. Un arrangement qui ne complète ni n'appuie le système de commerce multilatéral est un obstacle à la libéralisation globale des échanges. Il va de soi que dans ce domaine aussi, le Danemark est favorable à l'octroi d'un traitement spécial aux pays en développement.

L'une des plus grandes avancées faites dans le cadre du Cycle d'Uruguay a été l'inclusion du commerce des services dans le système de commerce multilatéral. Un aspect essentiel des négociations de l'OMC dans l'avenir consistera à poursuivre la libéralisation dans ce domaine. Compte tenu de la croissance rapide de la part du secteur des services dans le commerce mondial, nous devons être ambitieux. Un accord dans quelque secteur que ce soit qui n'entraînerait pas une réelle libéralisation trahirait l'objectif poursuivi. Nous devons consacrer toute notre attention aux négociations en cours sur les télécommunications de base, et je crois que nous réussirons. Il faudra faire de même avec les négociations à venir sur les services financiers.

Une autre avancée majeure du Cycle d'Uruguay a consisté à jeter les bases d'une future libéralisation du commerce international des produits agricoles. En tant que gros producteur et négociant dans ce secteur, le Danemark est prêt à des améliorations substantielles.

Dans son domaine d'action traditionnel - l'accès au marché pour les marchandises - le système de commerce multilatéral est une réussite indiscutable, mais il reste du travail à faire. Dans le secteur des technologies de l'information, il faut s'employer davantage à suivre le rythme des nouvelles technologies. Un accord visant à la consolidation à un taux nul des droits de douane sur les équipements pour technologies de l'information serait un grand pas en avant qui bénéficierait à tout le monde - exportateurs et importateurs. Un tel accord démontrerait l'aptitude de l'OMC à suivre l'évolution de la société de l'information.

Le nombre de Membres de l'Organisation mondiale du commerce va probablement continuer à augmenter. Le Danemark se félicite de cette évolution. Nous sommes particulièrement heureux de constater l'intérêt exprimé par les pays en développement et les pays en transition. Nous attendons avec impatience l'accession de proches voisins, parmi lesquels les Etats baltes, ainsi que d'autres partenaires avec lesquels nous entretenons des liens commerciaux étroits même s'ils sont un peu plus éloignés géographiquement.

Je conclurai mon intervention en joignant ma voix à celle des orateurs qui ont formulé l'espoir que la Conférence ministérielle de Singapour marquera la continuation de 50 années de libéralisation multilatérale des échanges dans un esprit d'ouverture aux défis qui nous attendent. De cela dépend l'amélioration des conditions d'existence de plusieurs milliards de personnes.